



ORDRE DU JOUR

République Française
Commune de Seysses

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Juin 2026 à 20h30
(article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Affiché et mis en ligne le : Vendredi 19 Juin 2026

Monsieur le Maire informe ses administrés de la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal qui **aura lieu à la Salle des Fêtes – 225 Chemin des Boulbennes à Seysses**. Pour le public qui ne pourrait pas se déplacer, il sera également possible de suivre la séance du Conseil Municipal par une retransmission en direct de la séance de manière électronique, via la chaîne YouTube de la mairie. Cette diffusion sera accessible depuis le site internet de la mairie www.mairie-seysses.fr, et également depuis le compte Facebook officiel de la Mairie « Seysses, ma ville ».

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
- II- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 AVRIL 2026
- III- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION
- IV- DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GENERALE :

- 1. Bons cadeaux chez les commerçants seyssois, participations à l'Ecole Municipale des Sports (EMS), participation à l'adhésion à une association, pour des jeux concours lors des marchés nocturnes et de Noël et la fête des associations 2026.

FINANCES :

- 2. Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) : exonération pour l'année 2027.
- 3. Décision Modificative Budgétaire n°1

INTERCOMMUNALITE :

- 4. CLECT du Muretain Agglo – complément sur la désignation des représentants
- 5. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'accès au logement social dans les 5 EPCI à fiscalité propre de la grande agglomération Toulousaine

URBANISME :

- 6. Acquisition de la parcelle AP 180 au 1295 route d'Ox
- 7. Cession de la parcelle AC 187 au 20 rue Louis Aragon
- 8. Acquisition des parcelles F1747 et F1750 au lieu-dit Les Aujoulets
- 9. Instauration du permis de démolir sur le territoire communal

RESSOURCES HUMAINES :

- 10. Débat sur la protection sociale complémentaire
- 11. Evolution des modalités d'astreinte des agents municipaux
- 12. Création de quatre emplois permanents à temps non complet relevant du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B, emplois déjà existants)

Le Maire

